

Charte RSE HAUTES ALPES

Préambule

À l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, notre territoire des Hautes-Alpes s'engage dans une démarche ambitieuse de responsabilité sociétale. Cette charte formalise une volonté commune : mobiliser les acteurs publics, privés, associatifs et syndicaux autour d'un modèle de développement en adéquation avec nos enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance.

La signature de cette charte marque l'adhésion à une vision partagée où le développement de nos territoires de montagne se conjugue avec inclusion sociale, transition écologique, dynamisme économique et gouvernance collective.

Nos 6 axes d'engagement commun

1. Instaurer une gouvernance collective

- Affiner la coopération entre acteurs publics, privés, associatifs et syndicaux.
- Créer un comité de suivi pour animer la démarche dans la durée selon les principes du dialogue social territorial.
- Mettre en place des indicateurs simples, compréhensibles, accessibles à tous (consommation d'énergie, volume de déchets, nombre d'entreprises engagées...).
- Organiser a minima un événement annuel de valorisation, en lien avec les partenaires du territoire, pour renforcer la reconnaissance des initiatives, fédérer les acteurs et faire grandir la communauté RSE Hautes-Alpes.
- Pérenniser la dynamique au-delà de 2030, dans une logique d'héritage et de proactivité territoriale.
- Communiquer sur la dynamique territoriale mentionnant ou en apposant « RSE Hautes-Alpes » par chaque entité engagée dans ce projet.

2. Valoriser les ressources naturelles et préserver les écosystèmes de montagne

- Agir et aménager en préservant les écosystèmes de montagne et notre biodiversité d'exception.
- Optimiser les consommations énergétiques (chauffage, transports, équipements touristiques, bâtiments publics).
- Favoriser les matériaux locaux (bois, pierre, isolants, recyclage, granulats locaux), à bas carbone, ou le réemploi dans les projets de construction
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites touristiques, et notamment en agissant sur les moyens de mobilité (covoiturage, acquisition de véhicules moins émetteurs par les transporteurs, train de nuit Paris-Briançon, TER, cars, navettes, aménagements pour la circulation à vélo, marche).

3. Soutenir l'économie locale et les filières stratégiques

- Structurer des boucles locales d'achat et de valorisation en circuit court : agriculture, BTP, artisanat, etc.
- Renforcer le lien public/privé via des marchés accessibles aux entreprises locales, structurer les filières en accompagnant les entreprises en ce sens.
- Valoriser les entreprises locales et les accompagner dans leur démarche RSE, leur mise en conformité réglementaire et l'accès aux dispositifs d'aide.
- Développer la dimension « marque employeur » de la RSE, pour aider les entreprises locales à attirer et fidéliser les talents, notamment dans les métiers en tension et saisonniers.

4. Développer l'emploi local, l'insertion et la montée en compétences

- Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.
- Favoriser les achats privés utile à l'économie locale.
- Encourager l'insertion professionnelle et les parcours en alternance.
- Soutenir les dispositifs de formation pour les salariés, agents publics, entrepreneurs et élus, autour des enjeux RSE.
- Valoriser les savoir-faire de montagne et renforcer les liens entre entreprises, établissements éducatifs et filières d'avenir.

5. Favoriser l'inclusion sociale

- Favoriser l'accès au logement pour les habitants permanents, en lien avec les besoins du territoire et le pouvoir d'achat.
- Mobiliser les structures associatives, sportives et sociales pour lutter contre les inégalités (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap).
- Garantir l'accès pour tous aux pratiques sportives, culturelles et touristiques.
- Encourager le bénévolat, le mécénat de compétences et la participation citoyenne dans la préparation, la réussite des JOP 2030 et leur héritage.
- Encourager et développer le dialogue social dans les entreprises.

6. Valoriser l'image du territoire en France et à l'international

- Déployer une communication collective ambitieuse pour valoriser les atouts du territoire (qualité de vie, produits sains de terroir, savoir-faire, engagement RSE), en impliquant tous les acteurs pour toucher un large public.
- Utiliser les JOP 2030 comme levier de notoriété positive pour la montagne, avant, pendant et après l'évènement.
- S'appuyer sur des ambassadeurs locaux et nationaux pour relayer la démarche.
- Encourager la coopération transfrontalière avec les territoires alpins voisins.

Modalités d'adhésion – *pour exemple*

- Chaque signataire s'engage volontairement sur **au moins 3 axes prioritaires**, en lien avec son activité.
- Une **fiche d'engagement/contribution** permet de préciser les actions concrètes, les indicateurs de suivi et les moyens mobilisés.
- Un **bilan annuel** partagé permet de suivre les avancées et d'ajuster la feuille de route commune.

En signant cette charte, vous contribuez à :

- ✓ Créer une synergie collective autour d'un projet de territoire vecteur d'engagements
- ✓ Valoriser l'exemplarité de la montagne dans la transition écologique
- ✓ Rendre les JOP 2030 durables, inclusifs, pleinement ancrés dans leurs territoires
- ✓ Pérenniser une dynamique territoriale au-delà de l'évènement